



Nations Unies

États financiers vérifiés

**de l'exercice biennal terminé
le 31 décembre 1999 et**

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume III
Centre CNUCED/OMC
du commerce international**

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-cinquième session
Supplément N° 5 (A/55/5)**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-cinquième session
Supplément N° 5 (A/55/5)

États financiers vérifiés

de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999 et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Volume III

Centre CNUCED/OMC du commerce international



Nations Unies • New York, 2000

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi		iv
I. Rapport financier pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999	1-14	1
A. Opérations	1-6	1
B. Exécution du budget de l'exercice biennal 1998-1999	7-10	3
C. Résultats financiers	11-14	4
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes	1-95	5
Résumé		5
A. Introduction	1-12	6
B. Questions financières	13-25	8
C. Questions de gestion	26-64	10
D. Remerciements	65	18
Annexe. Suivi des mesures prises pour appliquer les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997		19
III. Opinion des commissaires aux comptes		24
IV. Certification des états financiers		25
V. États financiers de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999		26
État I Recettes, dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999		27
État II Actif, passif, réserves et solde des fonds au 31 décembre 1999		28
État III Fonds général : flux de trésorerie de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999		30
État IV Fonds général : crédits ouverts pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999		31
Notes relatives aux états financiers		32

Lettres d'envoi

Le 13 juin 2000

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 11.4 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous transmettre les comptes du Centre CNUCED/OMC du commerce international pour l'exercice biennal 1998-1999 que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés corrects par le Contrôleur.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

(Signé) Kofi A. **Annan**

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
New York

Le 30 juin 2000

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers du Centre CNUCED/OMC du commerce international pour l'exercice biennal 1998-1999 terminé le 31 décembre 1999, présentés par le Secrétaire général. Le Comité des commissaires aux comptes les a examinés et son opinion est jointe auxdits états.

Je vous prie de bien vouloir trouver également ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes du Centre.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) John **Bourn**

Monsieur le Président
de l'Assemblée générale des Nations Unies
New York

Chapitre premier

Rapport financier pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999

A. Opérations

1. Le Centre CNUCED/OMC du commerce international (CCI) est un organisme de coopération technique dont la mission est d'aider les pays en développement et les pays en transition, en particulier le secteur des affaires, à exploiter pleinement leur potentiel commercial pour ce qui est de leurs exportations et à améliorer leurs importations, l'objectif final étant de réaliser un développement durable. Organe subsidiaire conjoint de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Organisation des Nations Unies – celle-ci agissant par le truchement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) –, le Centre s'occupe surtout des aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations. Dans sa résolution 1819 (LV) du 9 août 1973, le Conseil économique et social en a fait le principal organisme des Nations Unies pour les activités de coopération technique visant à promouvoir le commerce. Aux termes du plan à moyen terme de l'Organisation des Nations Unies pour la période 1998-2001¹, le Centre est responsable de l'exécution du sous-programme 9.6 « Développement des institutions et des services d'appui pour la promotion commerciale, le développement des exportations et la gestion des achats et approvisionnements internationaux », et du sous-programme 9.7 « Information commerciale et développement des marchés ».

2. Le programme exécuté au cours de l'exercice biennal 1998-1999 avait pour principaux objectifs d'aider les pays bénéficiaires à mieux maîtriser et exploiter les règles du système commercial multilatéral, à formuler des stratégies d'exportation plus efficaces, à accroître la compétitivité de leurs entreprises et l'efficacité des organismes d'appui, et à trouver et exploiter de nouveaux débouchés à l'exportation. Les pays les moins avancés et les petites et moyennes entreprises en constituaient la principale cible. Le Centre a activement participé à la mise en oeuvre du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des petites et moyennes entreprises. C'est lui notamment qui a dirigé l'unité administrative du Groupe de travail interinstitutions créé par les six principaux organismes ayant adopté le Cadre intégré (Fonds monétaire international (FMI), CCI, CNUCED, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Banque mondiale et OMC). La mise au point de programmes en faveur des pays les moins avancés a pris de l'ampleur au cours de l'exercice, cette activité étant menée en coordination de plus en plus étroite avec d'autres organismes, notamment dans le cadre du Programme commun intégré CCI/CNUCED/OMC pour l'octroi d'une assistance technique à certains pays les moins avancés et d'autres pays africains.

3. Outre divers projets interrégionaux, le Centre a exécuté 88 projets régionaux ou projets de pays au cours de l'exercice, dont 42 relevaient d'un seul sous-programme et 46 des deux sous-programmes. Les activités financées par des fonds d'affectation spéciale ont continué de croître : leur montant a progressé de 12 % par

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 6 (A/53/6/Rev.1).

rapport à l'exercice 1996-1997, pour s'établir à 22,9 millions de dollars. À l'inverse, poursuivant la baisse amorcée au début des années 90, les activités financées par le PNUD ont chuté de 38 % par rapport à l'exercice 1996-1997, pour tomber à 4,5 millions de dollars. En dépit de cette diminution, le montant des dépenses afférentes aux projets engagés par le Centre en 1998-1999, soit 27,4 millions de dollars, est resté à peu près le même qu'au cours de l'exercice biennal précédent. Plusieurs facteurs échappant au contrôle du Centre continuent d'entraver l'exécution des projets, qu'il s'agisse du montant des dépenses engagées ou du rythme de mise en oeuvre. Par exemple, le succès croissant de la formule de l'exécution par des entités nationales est une évolution dont il faut se féliciter, mais qui a néanmoins réduit la marge de manoeuvre du Centre, en l'amenant à mettre davantage l'accent sur l'apport immédiat de sources spécialisées. Il faut mentionner également la faible capacité d'absorption de certains pays, des pays les moins avancés en particulier, due au manque de ressources et à des limitations d'ordre administratif. Comme il ne pouvait affecter que peu de ressources à des projets de pays, le Centre s'est efforcé d'utiliser de façon optimale les crédits inscrits à son budget ordinaire pour répondre aux besoins collectifs des pays partenaires en menant une action qui ait des retombées pour un grand nombre d'autres pays. Ainsi, il a mis au point des outils d'assistance technique génériques que ses partenaires nationaux peuvent adapter à leurs propres besoins. Les institutions nationales partenaires du Centre ont servi de relais pour la diffusion de ses produits et services, selon la formule dite « produit-réseau ». Deux évaluations externes ont confirmé que cette stratégie constituait, au moindre coût, un moyen efficace d'atteindre, avec des retombées concrètes, le plus grand nombre de bénéficiaires.

4. Au titre du sous-programme 9.6, qui a représenté 47 % des dépenses de coopération technique de l'exercice, le Centre a continué à travailler en priorité au renforcement d'institutions d'appui au commerce, comme les organismes de promotion des échanges, les chambres de commerce et autres entités chargées d'appuyer le développement du commerce, et d'institutions spécialisées dans des domaines tels que le conditionnement des produits, le contrôle de la qualité, les questions financières, la gestion des achats et approvisionnements et la mise en valeur des ressources humaines. Une autre activité importante a consisté à fournir une assistance technique à l'élaboration de stratégies et aux analyses préalables, par le biais notamment des colloques sur les stratégies nationales de développement des exportations organisés à l'intention des cadres, et des projets de pays. Pour aider les entreprises à faire face aux conséquences des accords de l'OMC, le Centre, agissant en collaboration étroite avec celle-ci et la CNUCED, a favorisé la création de réseaux nationaux interactifs reliant tous les groupes intéressés par les questions relevant de l'OMC, qui sont mis en contact à l'échelon international grâce à un réseau mondial du commerce. Dans le domaine des ressources humaines, les activités ont consisté essentiellement à former des formateurs et des conseillers, en vue de mettre au point des modèles viables de services visant à améliorer les capacités commerciales des entreprises. Au total, ce sont plus de 4 500 personnes qui ont pu participer aux quelque 80 manifestations organisées par le Centre dans le cadre de ce sous-programme. Une trentaine de publications ont été produites et diffusées dans le monde entier, le Centre offrant également un nombre toujours plus important d'autres matériaux et services techniques, par le biais d'Internet notamment.

5. Au titre du sous-programme 9.7, qui a représenté 53 % des dépenses de coopération technique de l'exercice, le Centre a fourni un appui direct aux entreprises

dans les domaines de la mise au point de produits et de la commercialisation internationale. On a fait porter l'essentiel des efforts sur 18 produits et cinq catégories de services offrant le meilleur potentiel de débouchés à l'exportation pour les pays en développement. Les outils proposés par le Centre pour la réalisation d'études de marché ont suscité une forte demande. Un appui efficace a été apporté aux entreprises en associant des services de conseils individualisés à une aide aux institutions de promotion du commerce et aux organisations professionnelles, afin de renforcer les capacités nationales et d'obtenir d'autres effets multiplicateurs. On a étudié les possibilités de promotion et de commercialisation sur le marché international ouvertes par Internet, qui permet notamment de présenter des expositions virtuelles et de mettre face à face acheteurs et vendeurs. Le Centre a continué d'appliquer avec succès ses méthodes de promotion du commerce Sud-Sud. Des évaluations visant à appairer l'offre et la demande, et l'exploitation de leurs conclusions dans le cadre de réunions entre acheteurs et vendeurs, ont débouché sur des transactions commerciales effectives. En matière d'information commerciale, le Centre a commencé à mettre en oeuvre sa nouvelle stratégie, qui vise à renforcer les capacités en créant des services et réseaux d'information efficaces aux niveaux national et régional. Au titre de ce sous-programme, le Centre a organisé 40 manifestations auxquelles ont participé quelque 2 500 personnes, des entrepreneurs en particulier, et a produit et diffusé plus de 30 publications.

6. Les réunions annuelles du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international, auxquelles participent des représentants des organes de tutelle du Centre, des États membres de la CNUCED et de ceux de l'OMC, des donateurs et des bénéficiaires, de même que les réunions techniques spécialisées et les sessions officieuses ont été l'occasion de réexaminer régulièrement les activités du Centre et de réorienter ses stratégies et priorités. À sa trente-deuxième session, en 1998, le Groupe consultatif commun a salué les mesures prises par le Centre pour améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, renforcer les capacités des organismes d'appui au commerce et favoriser le développement durable en permettant aux bénéficiaires de maîtriser leur propre processus de développement. Des consultations ont été régulièrement organisées entre donateurs et bénéficiaires, dans le cadre du Comité consultatif du Fonds mondial d'affectation spéciale du Centre.

B. Exécution du budget de l'exercice biennal 1998-1999

7. Les états financiers et les tableaux figurant au chapitre V font apparaître les résultats financiers des activités du Centre. On trouvera en fin de chapitre les notes relatives aux états financiers, qui présentent les principes de comptabilité et d'information financière du Centre et donnent des renseignements complémentaires sur les différents fonds.

8. La moitié environ des activités du Centre sont financées à l'aide de fonds extrabudgétaires, et l'autre moitié au moyen du budget ordinaire. Les contributions au budget ordinaire sont réparties à égalité entre les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les États membres de l'OMC. Les arrangements administratifs et budgétaires existant actuellement entre les deux organisations ont été adoptés par l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Les contributions des deux organisations sont fixées en francs suisses, déduction faite des recettes accessoires. La ventilation des crédits ouverts au budget ordinaire figure à l'état IV.

9. Le montant total des ressources utilisées au cours de l'exercice 1998-1999 se répartit comme suit, par source de financement :

<i>Milliers de dollars des États-Unis</i>	
Budget ordinaire	38 739
Fonds d'affectation spéciale	22 890
PNUD	4 503
Remboursement des dépenses d'appui aux programmes	3 952
Fonds autorenouvelables et autres fonds	734
Total	70 818

10. Pour la présentation de ses états financiers, le Centre a adopté l'option A indiquée à l'appendice IIA des Normes comptables du système des Nations Unies.

C. Résultats financiers

11. Au 1er janvier 1998, le solde du Fonds général s'élevait à 768 435 dollars. Compte tenu des contributions reçues de l'ONU et de l'OMC (36 983 058 dollars), du produit des placements (198 672 dollars), des recettes accessoires (1 156 611 dollars) et des économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs (277 494 dollars), le Centre a disposé d'un montant total de 39 384 270 dollars pendant l'exercice. Les dépenses se sont élevées à 38 739 148 dollars, y compris les engagements non réglés (1 370 324 dollars). En conséquence, au 31 décembre 1999, le Centre enregistrait un excédent net de 645 122 dollars, à reporter sur l'exercice biennal 2000-2001.

12. L'état I présente les recettes et les dépenses de l'exercice et le solde du Fonds général du Centre et des autres fonds au 31 décembre 1999. L'état II présente les éléments d'actif et de passif correspondant à ces fonds. On notera que les soldes des fonds autres que le Fonds général sont réservés à des fins spéciales et ne pourraient être utilisés pour financer des dépenses afférentes aux programmes de base du Centre.

13. L'état III, qui fait apparaître les flux de trésorerie du Fonds général pendant l'exercice, montre que les liquidités (encaisse et dépôts à terme) s'élevaient à 1 724 371 dollars à la fin de l'exercice. La majeure partie de ce montant servira à financer les engagements non réglés contractés par le Centre pour l'achat de biens et de services, dont le montant s'élève à 1 370 324 dollars.

14. Dans la note 3 des états financiers, on trouve à l'alinéa a) des précisions sur les recettes portées au Fonds général et à l'alinéa b) une répartition des dépenses par catégorie. Des explications sur l'actif et le passif du Fonds général sont données aux alinéas c) et d) respectivement. Pour tous les autres fonds, les informations concernant les recettes, les dépenses ainsi que les éléments d'actif et de passif figurent dans les notes 4 à 6.

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a examiné les opérations du Centre CNUCED/OMC du commerce international (CCI) à Genève. Il a également vérifié les états financiers du Centre pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999 et a effectué des vérifications de la gestion du programme conjoint intégré d'assistance technique ainsi que du Système intégré de gestion du Centre.

Les principales constatations du Comité sont les suivantes :

a) Le Centre du commerce international n'a pas encore donné suite à la disposition des Normes comptables du système des Nations Unies mise en application en octobre 1999, selon laquelle doivent apparaître dans l'état du passif les montants correspondant aux prestations liées à la cessation de services, aux prestations dues postérieurement au départ à la retraite et aux congés annuels;

b) La mise en place du Système intégré de gestion a dû être reportée car le système ne permettait pas au Centre de rendre compte de ses opérations en francs suisses et en dollars des États-Unis, comme il en a l'obligation;

c) S'agissant des crédits initialement prévus pour le programme conjoint intégré d'assistance technique, d'un montant de 10 344 100 dollars, le Centre, au 31 décembre 1999, avait reçu des annonces de contributions d'un montant total de 7 548 270 dollars, dont 5 043 919 dollars avaient été effectivement reçus;

d) Le Centre gère le programme conjoint intégré d'assistance technique sur la base de modules, les activités étant regroupées autour de 15 thèmes; toutefois, le système ne fournit pas d'informations concernant les dépenses engagées pour les différents modules;

e) Le Centre a procédé à la mise en place de son propre système intégré de gestion, qui a coûté 290 000 dollars, mais les entrées n'ayant pas été mises à jour, le système ne permet pas de disposer d'un tableau exact et fiable des résultats obtenus par rapport au plan annuel d'activité.

Le Comité a formulé des recommandations visant à améliorer l'application des modalités prescrites en matière de comptabilité et de présentation des opérations financières, ainsi qu'à renforcer les efforts entrepris en matière de financement.

Les principales recommandations du Comité sont exposées au paragraphe 11 du présent rapport.

A. Introduction

1. En application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1946, le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les comptes du Centre CNUCED/OMC du commerce international (CCI) pour l'exercice allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 1999. Cette vérification a été effectuée conformément à l'article XII et à l'annexe du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes communes adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Selon ces normes, le Comité des commissaires aux comptes doit organiser et effectuer sa vérification de façon à avoir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent aucune erreur substantielle.

2. Le premier objectif de la vérification était de permettre au Comité de juger si les dépenses figurant dans les états financiers de l'exercice biennal 1998-1999 avaient bien été engagées pour des objets approuvés par les organes directeurs, si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et enregistrées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière et si les états financiers du CCI donnaient une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 1999. Les auditeurs ont procédé à une révision générale des mécanismes de gestion financière et de contrôle interne et aux vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives qu'ils ont jugées nécessaires pour que le Comité puisse se faire une opinion sur les états financiers.

3. Pour compléter sa vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a effectué divers examens autorisés par l'article 12.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies. Ces examens portaient essentiellement sur l'efficacité des procédures financières, des contrôles financiers internes et, de manière générale, de l'administration et de la gestion du CCI.

4. Pour l'exercice 1998-1999, le Comité a examiné la gestion du programme conjoint intégré d'assistance technique, la mise en place du Système intégré de gestion du CCI et les progrès réalisés en ce qui concerne l'utilisation du Système intégré de gestion de l'Organisation des Nations Unies.

5. Le Comité a, comme par le passé, fait rapport sur le résultat de vérifications spécifiques dans des notes de gestion contenant des observations et recommandations détaillées à l'intention de l'Administration.

6. Le présent rapport couvre les questions qui, de l'avis du Comité, doivent être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions du Comité ont été examinées avec l'Administration, dont les commentaires sont mentionnés lorsqu'il y a lieu.

7. Les principales recommandations du Comité sont résumées dans le paragraphe 11. Ses conclusions sont exposées en détail aux paragraphes 13 à 64.

8. Dans sa résolution 52/212 B du 31 mars 1998, l'Assemblée générale a souscrit aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes visant à améliorer la suite donnée aux recommandations du Comité approuvées par l'Assemblée, sous réserve des dispositions de ladite résolution. Les propositions du Comité, qui ont été transmises à l'Assemblée générale dans une note du Secrétaire général (A/52/753, annexe), comportaient principalement les éléments suivants :

- a) Nécessité de préciser des calendriers pour l'application des recommandations;
- b) Indication des fonctionnaires responsables de l'application des recommandations;
- c) Établissement d'un mécanisme efficace pour renforcer le contrôle de l'exécution des recommandations d'audit, soit sous la forme d'un comité spécial composé de hauts fonctionnaires, soit en désignant un interlocuteur pour les questions d'audit et de contrôle.

Le Comité a noté que l'Administration avait dans l'ensemble appliqué ces recommandations.

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

9. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 7 de la section A de la résolution 51/225 du 3 avril 1997, le Comité a fait le point des mesures prises par le CCI pour appliquer les recommandations figurant dans son rapport sur l'exercice biennal 1994-1995. Il a constaté qu'il ne restait aucune question en suspens.

10. Comme l'Assemblée générale le lui a demandé dans sa résolution 48/216 B du 23 décembre 1993, le Comité a également examiné les mesures prises par l'Administration pour appliquer les recommandations figurant dans son rapport sur les comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 1997. L'annexe au présent rapport contient des précisions sur les mesures adoptées par le CCI et les observations du Comité.

2. Principales recommandations

11. Les principales recommandations du Comité sont les suivantes :

a) Le CCI devrait faire en sorte que les montants correspondant aux prestations liées à la cessation de service, aux prestations dues postérieurement au départ à la retraite et aux congés annuels apparaissent dans les états financiers pour l'exercice biennal 2000-2001 (par. 14);

b) Le CCI devrait, en liaison avec le Contrôleur de l'Organisation des Nations Unies, revoir le traitement comptable des montants afférents à des exercices ultérieurs (par. 18);

c) Le CCI devrait, en liaison étroite avec l'Office des Nations Unies à Genève, faire en sorte que le module du Système intégré de gestion devant permettre de répondre aux besoins spécifiques du Centre pour l'établissement de ses rapports financiers soit mis au point et puisse être utilisé le plus rapidement possible (par. 23);

d) Le CCI devrait redoubler d'efforts auprès des donateurs pour qu'ils contribuent au financement de l'ensemble du programme conjoint intégré d'assistance technique et demander au groupe de direction d'autoriser une augmentation des ressources du premier guichet afin de pouvoir disposer d'une plus grande souplesse (par. 37);

e) Le CCI devrait faire le nécessaire pour que son système intégré de gestion soit tenu à jour et constitue un outil de gestion efficace pendant l'exercice biennal 2000-2001 (par. 63).

12. Les autres recommandations du Comité sont exposées aux paragraphes 31, 44, 47 et 48.

B. Questions financières

1. Normes comptables du système des Nations Unies

13. Le Comité a vérifié la conformité des états financiers de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999 aux Normes comptables du système des Nations Unies. Il a constaté que la présentation des états financiers du Centre ne respectait pas ces normes pour ce qui est des éléments du passif correspondant aux prestations liées à la cessation de service, aux prestations dues postérieurement au départ à la retraite et aux congés annuels, comme on le verra ci-après.

Prestations liées à la cessation de service, prestations dues postérieurement au départ à la retraite et congés annuels

14. En vertu de la modification apportée aux Normes comptables du système des Nations Unies en octobre 1999, les organisations sont tenues d'inclure dans leurs états financiers les éléments du passif correspondant aux prestations liées à la cessation de service, aux prestations dues postérieurement au départ à la retraite et aux congés annuels. Étant donné que ces éléments de dépense ne font pas l'objet d'un financement intégral, des précisions à ce sujet doivent figurer dans les notes relatives aux états financiers, accompagnées, si possible, d'une estimation chiffrée de ces charges. Le Comité note que le Centre n'a pas encore tenu compte de cette modification des Normes. Le Centre a toutefois assuré le Comité qu'il avait l'intention de chiffrer ces charges afin de les inclure dans les états financiers pour l'exercice biennal 2000-2001. **Le Comité recommande que le CCI fasse en sorte que les montants correspondant aux prestations liées à la cessation de service, aux prestations dues postérieurement au départ à la retraite et aux congés annuels apparaissent dans les états financiers de l'exercice biennal 2000-2001.**

2. Éléments d'actif et de passif ayant trait à des exercices ultérieurs

15. Le CCI a inclus dans l'état de l'actif et du passif un montant de 2 575 701 dollars au titre d'engagements futurs représentant le montant estimatif des dépenses que le Centre pense engager au cours d'exercices ultérieures au titre de rubriques telles que les services de consultants.

16. Il est stipulé dans les Normes comptables du système des Nations Unies que les engagements de dépense afférents à des exercices ultérieurs doivent être comptabilisés ou apparaître dans une note jointe aux états financiers. De l'avis du Comité, cette dernière option est plus compatible avec la notion de comptabilisation sur la base du fait générateur, qui est l'une des conventions de base retenues pour l'élaboration des Normes et qui prévoit la comptabilisation des dépenses au moment où l'engagement ou la dette ont été contractés.

17. De même, le CCI a porté sur l'état de l'actif et du passif un montant de 7 520 313 dollars au titre des contributions volontaires à recevoir, dont 7 497 313

dollars se rapportent à des exercices ultérieurs. Le Comité considère que ce dernier montant devrait figurer dans une note jointe aux états financiers et non porté sur l'état de l'actif et du passif puisqu'il ne se rapporte pas à l'exercice biennal 1998-1999.

18. Le Comité recommande que le CCI revoie, en liaison avec le Contrôleur de l'Organisation des Nations Unies, le traitement comptable des montants afférents à des exercices ultérieurs.

3. Situation financière

19. Le Comité a passé en revue les états financiers du Centre pour évaluer sa situation financière. Il a constaté que le Fonds général accusait, pour l'exercice biennal 1998-1999, un déficit net de 401 000 dollars. Le Centre a indiqué au Comité qu'il s'efforçait d'équilibrer les recettes et les dépenses au cours de l'exercice biennal et que, lorsqu'il l'avait pu, il avait utilisé des sommes économisées ou des fonds mis en réserve au cours d'exercices biennaux antérieurs afin de réduire le montant des contributions que doivent verser l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce. Le déficit net de 401 000 dollars du Fonds général pour l'exercice 1998-1999 a donc été financé à l'aide d'économies réalisées du fait de l'annulation d'engagements afférents à des exercices antérieurs (277 000 dollars) et par une diminution de 124 000 dollars des réserves du Fonds général, qui ont été ramenées de 769 000 à 645 000 dollars.

20. Les recettes provenant des contributions des donateurs aux fonds d'affectation spéciale ont augmenté d'environ 4 millions de dollars, atteignant ainsi 24,7 millions de dollars, et l'excédent net au titre des fonds d'affectation spéciale est passé de 320 000 dollars pour l'exercice biennal 1996-1997 à 1,8 million de dollars pour l'exercice 1998-1999. Toutefois, le Comité prend note, par ailleurs, d'une réduction de 2,7 millions de dollars des montants reçus du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pendant l'exercice biennal.

21. Le Comité a examiné la situation de trésorerie du CCI en rapprochant l'actif et le passif et note que, pour chacun des fonds, l'actif excède d'une marge confortable le passif. S'agissant des sommes à recevoir, le Comité a analysé les états pour déterminer l'ancienneté de ces dettes; il a constaté que, sur un montant total de 2,95 millions de dollars, 230 000 dollars seulement (soit 7,8 %) représentaient des sommes dues depuis plus d'un an. L'examen auquel a procédé le Comité a confirmé que le Centre avait fait le nécessaire pour suivre les comptes régulièrement à cet égard.

4. Système intégré de gestion

22. La mise en place du Système intégré de gestion à l'Office des Nations Unies à Genève était initialement prévue pour l'automne de 1999. Toutefois, pour un certain nombre de raisons d'ordre pratique et technique, il a été décidé de reporter l'opération au mois d'avril 2000. Le Comité a passé en revue les préparatifs de la mise en place du système et a constaté que le personnel du Centre avait suivi les stages de formation prévus et était dans l'ensemble bien préparé. Toutefois, le Comité juge préoccupant que le nouveau système ne permette pas de répondre aux besoins du Centre en raison de problèmes ayant trait aux méthodes comptables et à la comptabilité : il ne permet pas, en particulier, de tenir des comptes en deux monnaies (franc suisse et dollar des États-Unis). Or, il s'agit là d'un besoin impératif

pour le Centre, ce qui aurait dû être clairement précisé et bien compris. Le Centre a donc demandé que l'Office des Nations Unies à Genève continue de tenir ses comptes selon l'ancien système.

23. Le Comité recommande que le CCI, en liaison étroite avec l'Office des Nations Unies à Genève, fasse en sorte que le module du Système intégré de gestion requis pour répondre aux besoins spécifiques du Centre pour l'établissement de ses rapports financiers soit mis au point et puisse être utilisé le plus rapidement possible.

5. Passation par profits et pertes de pertes de numéraires, d'effets à recevoir et de biens

24. Le CCI a fait savoir au Comité que pendant l'exercice biennal 1998-1999, il avait passé par profits et pertes un montant total de 772 790 dollars. Sur ce total, 351 311 dollars correspondent à des articles cédés à des gouvernements ou à des institutions à l'achèvement de projets, 275 679 dollars à du matériel vendu à des tiers, 82 159 dollars à du matériel considéré comme perdu ou volé et 63 641 dollars à du matériel obsolète.

6. Versements à titre gracieux

25. Aucun versement à titre gracieux n'a été signalé pour la période considérée.

C. Questions de gestion

1. Programme conjoint intégré d'assistance technique

Généralités

26. En 1998, le Centre de l'OMC et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ont créé le Programme conjoint intégré d'assistance technique en faveur de certains des pays les moins avancés et d'autres pays africains. C'est la première fois que trois organisations mettent en commun leurs compétences et s'efforcent de fournir ensemble, simultanément à plusieurs pays, un éventail de services d'assistance technique. Le principal objectif du Programme est de développer les capacités des pays bénéficiaires pour qu'ils puissent tirer parti du nouveau système commercial multilatéral. Sept pays africains participent directement : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie. La Tunisie participe également grâce à un soutien financier fourni et géré par le PNUD.

27. En 1996 et 1997, les trois organisations ont mené des missions d'évaluation des besoins dans les pays partenaires et ont élaboré des descriptifs de projets nationaux. Les trois organisations et les donateurs ont constaté des similitudes entre les besoins des différents pays et conclu qu'en combinant les projets nationaux au sein d'un programme unique, ils pourraient obtenir un effet de synergie et réaliser des économies d'échelle. En mars 1998, les trois organisations ont créé un fonds commun d'affectation spéciale pour mobiliser l'appui des donateurs. Ce fonds est géré par un groupe de direction composé de représentants des organismes donateurs, des pays bénéficiaires et des trois organisations. Le groupe se réunit tous les six mois pour examiner les progrès accomplis et définir les grandes orientations du Programme.

28. Le CCI est le principal responsable de l'administration des fonds du Programme, dont il assure la comptabilité conformément à un accord signé avec la CNUCED et l'OMC. Le budget d'ensemble du Programme, pour les sept pays qui y participent directement, s'élève à 9 888 000 dollars; en outre, parallèlement, le PNUD a fourni un montant supplémentaire de 456 100 dollars pour la Tunisie. Le montant total de 10 344 100 dollars couvre les activités prévues dans les descriptifs de projet des huit pays. Le fonds commun d'affectation spéciale comporte deux « guichets » qui permettent aux donateurs, soit de verser des fonds à une réserve générale destinée à financer les activités préparatoires et génériques, soit de financer des activités dans des pays donnés. Au 31 décembre 1999, les contributions annoncées s'élevaient à 946 000 dollars pour le premier guichet et avoisinaient 8,1 millions de dollars pour le deuxième.

Structure du Programme et des projets

29. Le CCI, qui gère les activités du Programme, fournit la plus grande partie de l'appui administratif et tient les comptes. Pour ce qui est de l'exécution du Programme, il a élaboré une stratégie qui répartit les activités, selon leur nature, en 15 modules mis en oeuvre à l'échelle régionale. Ces modules portent, par exemple, sur l'adaptation des lois et règlements commerciaux, l'évaluation des marchés et des possibilités d'exportations, et le financement des exportations. Des techniciens des trois organisations travaillent ensemble sur chaque module, sous la direction de l'organisation la plus compétente.

30. Les trois organisations ont conservé les descriptifs de projet initialement établis pour chaque pays et les ont utilisés comme documents de base pour solliciter des fonds. Les descriptifs, signés par les donateurs, les pays bénéficiaires et les organisations, avaient tous en commun trois objectifs :

- a) Donner au pays les moyens de mieux comprendre l'évolution du système commercial multilatéral et ses implications pour le commerce, ainsi que les questions de politiques commerciales s'y rapportant;
- b) Donner au pays les moyens de s'adapter au système commercial multilatéral et d'en tirer le meilleur parti possible;
- c) Donner au pays les moyens de développer ses exportations.

31. Les rapports présentés par le CCI sur les progrès du Programme s'articulent autour des différents modules; ils contiennent aussi des informations sur les activités menées dans les différents pays, organisées en fonction des modules plutôt que d'objectifs ou de résultats particuliers. Par conséquent, même si les activités sont les mêmes, elles ne sont pas présentées de la même façon dans les descriptifs de projet et dans les rapports par module. Le Comité estime que les choses seraient plus claires si le classement des activités dans les descriptifs de projet reflétait la manière dont le CCI gère le Programme et établit ses rapports. Le Comité note que l'approche par module a été approuvée par tous les membres du groupe de direction et correspond au mode de gestion du Programme, ainsi qu'à la présentation des rapports. **Le Comité recommande donc qu'à l'avenir, dans les descriptifs de projet du Programme, les activités soient classées, pour chaque pays, sur la base des différents modules.**

Exécution

32. L'exécution du budget du Programme, d'un montant total de 9 888 000 dollars, devait se répartir comme suit entre les trois organisations : 6 188 000 dollars pour le CCI (soit 63 %), 2 984 000 dollars pour la CNUCED (30 %) et 716 000 dollars pour l'OMC (7 %). Comme indiqué plus haut (par. 28), le PNUD a fourni un montant supplémentaire de 456 100 dollars pour financer la participation de la Tunisie. Les organisations prévoyaient initialement d'exécuter la majorité des activités du Programme en 1998 et 1999 (43 % du total des dépenses devaient être engagées en 1998 et 42 % en 1999). L'exécution a été plus lente que prévu au cours des deux années. Le tableau ci-après présente une analyse des dépenses prévues et effectives, en montant et en pourcentage.

Exécution du budget du Programme conjoint intégré d'assistance technique

Année	Prévisions figurant dans les budgets initiaux (établis de septembre à novembre 1998)		Dépenses effectives	Année	Prévisions figurant dans le budget révisé (établi en novembre 1999)	
	Montant (en dollars É.-U.)	Pourcentage du total			Montant (en dollars É.-U.)	Pourcentage du total
1998	4 443 808	43	542 287	1998	542 287	5
1999	4 379 892	42	2 708 980	1999	3 543 701	34
2000	1 520 400	15	..	2000	6 258 162	61
Total	10 344 100	100	3 251 267	Total	10 344 100	100

Note 1 : La majorité des dépenses du Programme ont été reportées de 1998 et 1999 à 1999 et 2000.

33. En 1998, les trois organisations ont décaissé environ 540 000 dollars sur un total prévu de 4,4 millions de dollars (soit 12 %). En 1999, le taux d'exécution a été supérieur : 2,7 millions de dollars ont été décaissés sur un total prévu de 4,4 millions de dollars (soit 61 %). Au 31 décembre 1999, le montant total des dépenses pour 1998 et 1999 s'élevait à 3,3 millions de dollars sur un total prévu de 8,8 millions de dollars (soit un taux d'exécution du budget de 36 %). Le Comité note qu'il est toujours prévu que les activités du Programme s'achèvent d'ici à la fin de l'année 2000, mais qu'en raison du faible taux d'exécution enregistré les premières années, 61 % du budget total devra être exécuté au cours de la dernière année, alors que ce chiffre était de 15 % dans le plan initial.

34. Le CCI s'est efforcé de déterminer les causes de cette lenteur d'exécution et de remédier au problème. En mars 1999, quelque cinq mois après la mise en train du Programme, il a chargé un consultant de procéder à une étude de gestion, d'analyser les problèmes d'exécution et de recommander des solutions. En juillet 1999, il a donné suite au rapport du consultant en introduisant les changements suivants :

a) Les divisions techniques se sont vu confier des responsabilités accrues pour ce qui est de la gestion de l'exécution des activités des différents modules et ont été habilitées à régler les questions courantes sans en référer aux échelons supérieurs;

b) Les coordonnateurs régionaux se sont vu confier des responsabilités accrues sur le terrain;

c) Un montant supplémentaire de 500 000 dollars a été dégagé pour faciliter la mise en oeuvre des activités dont les pays avaient la responsabilité.

35. Le CCI estime que les nouvelles méthodes de gestion qu'il a introduites lui permettront d'achever l'exécution du Programme d'ici à la fin de l'année 2000, malgré les lenteurs du début.

36. Le Comité note que les contributions annoncées par les donateurs ne couvrent pas le montant total des ressources nécessaires pour mener à bien le Programme. Au 31 décembre 1999, les contributions annoncées étaient de 8 094 644 dollars, dont 5 043 919 dollars avaient été versés. En outre, la répartition entre les pays était inégale, le rapport entre les montants alloués aux différents bénéficiaires allant de 0 à 101 %. Ces facteurs risquent de compromettre l'achèvement du Programme d'ici à la fin 2000. D'après les règles régissant le Fonds commun d'affectation spéciale, le CCI ne peut allouer les ressources avant de les avoir reçues; en outre, dans les pays pour lesquels les contributions sont insuffisantes, il ne peut compter que sur les montants qu'il peut dégager des fonds du premier guichet, ce qui limite ses activités.

37. Le Comité recommande que le CCI redouble d'efforts pour obtenir des contributions permettant de financer l'ensemble du Programme et qu'il demande au groupe de direction d'autoriser une augmentation du niveau des ressources du premier guichet afin de pouvoir fonctionner plus sagement.

38. Afin d'évaluer les progrès accomplis, le Comité a passé en revue les activités du module qui vise à améliorer la mise en valeur des ressources humaines et la connaissance du système commercial multilatéral. Ce module a été choisi parce qu'il reflète bien les activités de formation et d'apprentissage qui constituent le fondement même du Programme, parce qu'il exige un engagement très sérieux de la part des trois organisations et des organismes nationaux et parce qu'une assez grande partie des ressources du Programme lui a été allouée (le montant prévu pour 1998 et 1999 était de 849 000 dollars).

39. Pour ce module, le CCI a recensé 26 activités génériques dans l'état des services et moyens à fournir. Pour chaque activité, il a déterminé l'organisme responsable et les dates de mise en train et d'achèvement. Les trois organisations étaient principalement responsables des activités génériques; elles ont notamment organisé un cours de formation sur le système commercial multilatéral dispensé à Genève et une série d'ateliers sous-régionaux spécialisés sur des sujets tels que l'évaluation en douane, l'agriculture et les textiles. Les organismes nationaux étaient quant à eux responsables d'activités telles que l'évaluation des besoins nationaux en matière de formation, la mise en place de réseaux de formateurs nationaux et la diffusion des compétences acquises par des coordonnateurs locaux.

40. Les trois organisations ont exécuté les activités prévues pratiquement dans les délais (trois cours spécialisés ont été organisés avec un peu de retard). Elles ont en outre inscrit au programme de l'année 2000 des cours spécialisés sur de nouveaux sujets. Le Comité a constaté qu'elles concevaient et dispensaient les cours en étroite collaboration. Il estime que grâce à cette collaboration, leurs experts techniques, qui sont en nombre limité, ont pu former plus rapidement un plus grand nombre de personnes que s'ils s'étaient rendus dans les pays séparément, à des moments différents. Le CCI demande aux participants d'évaluer tous les ateliers et tient compte de leurs observations dans la conception de nouveaux cours. Les évaluations que le Comité a examinées donnaient une image positive des cours dispensés.

41. Le CCI n'a pas été en mesure de quantifier les économies d'échelles qui auraient été réalisées grâce à l'organisation conjointe des ateliers sous-régionaux. Le Comité a noté que le CCI s'était efforcé de gérer le programme avec économie en organisant les ateliers l'un à la suite de l'autre, en utilisant les mêmes formateurs à chaque endroit lorsque c'était possible, et en employant les mêmes supports didactiques pour les cours dispensés en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest.

42. Le Comité estime que les procédures mises en place par le CCI devraient créer un effet de synergie et permettre des économies d'échelle, même si de telles économies n'ont pu être quantifiées sur la base des données disponibles. Dans le module examiné par le Comité, les trois organisations avaient trouvé des arrangements pratiques efficaces et réussi à élaborer une série de modules de formation communs.

43. Le Comité note toutefois que pour la plupart des activités dont ils étaient responsables, les organismes nationaux n'ont pas pu tenir les délais. Ainsi, le programme d'activité pour 1999 prévoyait que les pays procèdent à l'évaluation des besoins de formation au plus tard au début 1999 et que des formateurs nationaux commencent en février 1999 à diriger des ateliers spécialisés pour former d'autres formateurs. Aucun pays n'a respecté ces délais et, à la fin de 1999, seuls trois sur sept avaient pu organiser des ateliers dirigés par des formateurs nationaux.

44. Le Comité recommande que le CCI veuille à ce que des calendriers réalistes soient adoptés, en accord avec les organismes nationaux, pour les activités dont ceux-ci ont la responsabilité, et qu'il suive les progrès accomplis pour s'assurer que les délais sont tenus.

Renforcement des capacités nationales

45. Un des principaux objectifs du Programme est de développer les capacités nationales pour que les pays soient mieux à même de se conformer aux nouvelles règles du système commercial multilatéral. Les trois organisations ont voulu que les organismes nationaux jouent un rôle important dans l'exécution du Programme et que les participants locaux assument la responsabilité de nombreuses activités sur le terrain.

46. Le Comité note toutefois que le Programme a été planifié – et, dans un premier temps, géré – au niveau central. Les trois organisations ont établi les descriptifs de projet et les plans de travail individuellement avant de procéder à des consultations. Les participants locaux n'étaient censés être pleinement associés aux projets qu'au stade de la mise en oeuvre.

47. Le Comité note également que dans certains pays, une fois les projets entamés, il a été difficile de pourvoir certains postes clefs. Ces retards de recrutement expliquent en partie la lenteur avec laquelle les projets ont été exécutés au début. Du fait que les interlocuteurs nationaux n'étaient pas connus avec certitude avant que la mise en oeuvre ne commence et aux premiers stades des projets, les trois organisations ont également eu du mal à évaluer la contribution qu'ils seraient en mesure d'apporter. **Le Comité recommande que le CCI détermine, en coopération avec les deux autres organisations, les meilleurs moyens d'associer les participants nationaux aux projets dès le stade de l'établissement des descriptifs de projet et des plans de travail.**

48. Ayant examiné les descriptifs de projet, le Comité a conclu que le CCI n'avait pas suffisamment tenu compte des difficultés que présentait la mise en oeuvre, en

particulier sur le plan des capacités nationales d'exécution, et n'avait pas bien planifié les moyens de surmonter ces difficultés ou de cerner et de hiérarchiser les domaines dans lesquels il faudrait peut-être soutenir les pays. Le Comité note toutefois que le CCI, ayant constaté les retards d'exécution, a rapidement pris des mesures pour comprendre les problèmes et modifier sa façon de procéder. Le Comité se félicite de la réaction rapide du CCI et de sa gestion active des problèmes. **Il recommande que pour ne devoir prendre à l'avenir qu'un minimum de mesures correctives, le CCI procède à une analyse plus approfondie des problèmes qui risquent de se poser, pays par pays, avant d'entamer les projets.**

49. Les trois organisations se sont rendu compte que les résultats obtenus dans les pays bénéficiaires risquaient de ne pas être durables. La plupart des pays ont, dans un premier temps, eu besoin d'un appui supplémentaire du Programme pour pouvoir mettre en oeuvre les activités dont ils avaient la responsabilité. Au début 2000, les chefs de projet ont mené une enquête sur le développement des capacités; ils avaient l'intention d'évaluer plus en profondeur les problèmes de maintien des acquis et de chercher des solutions pratiques, dans le cadre d'une évaluation des projets, vers la fin du printemps 2000. L'enquête a révélé que les différents pays avaient atteint différents niveaux de capacité, mais qu'à long terme, aucun d'entre eux ne semblait en mesure de préserver sans aide tous les acquis.

50. Le Comité est, comme le CCI, d'avis qu'il faut veiller à préserver au maximum les acquis; il se félicite que le CCI, adoptant une démarche active, ait décidé de réunir davantage d'informations sur la nature des problèmes de capacité, ainsi que sur les meilleurs moyens de les surmonter.

Suivi et évaluation

51. Les trois organisations ont souligné combien il importait que le Programme soit géré de façon ouverte et transparente. Le Comité a constaté que le CCI avait effectivement adopté une telle approche, qu'il réunissait des informations sur le Programme et qu'il les communiquait aux principaux intéressés. C'est principalement au sein du groupe de direction que se fait le suivi des progrès accomplis. Le groupe se réunit régulièrement; le CCI établit des rapports pour chaque module et pour chaque pays, et présente des informations sur la situation financière du Programme. Le Comité estime que le groupe de direction, qui réunit les donateurs, les bénéficiaires et les gestionnaires de projet, est un mécanisme utile à tous les intéressés.

52. Le CCI assure un suivi régulier des activités du Programme. Les gestionnaires de module présentent chaque trimestre des rapports sur les activités entreprises dans chaque pays. Les coordonnateurs régionaux présentent eux aussi des rapports trimestriels sur les activités menées au niveau national. Les gestionnaires de projet récapitulent ces informations dans des rapports périodiques adressés au groupe de direction.

53. Le suivi de la situation financière est plus complexe. Les responsables du Programme auraient souhaité que les rapports financiers soient présentés par module de sorte que dépenses et produits puissent être mis en rapport et que les coûts afférents à la réalisation d'un objectif particulier apparaissent clairement. Toutefois, les rapports financiers du CCI sont établis par catégorie de dépenses (personnel national, personnel international, matériel, voyages, etc.) et sont ensuite analysés par le pays auxquels ils se rapportent. Les montants engagés au titre des différentes catégories

ne sont pas automatiquement regroupés et les rapports ne présentent pas d'informations se rapportant à un module ou un produit donné mais à plusieurs pays.

54. Le CCI établit les budgets de fonctionnement par module, en entrant manuellement les données dans un tableur. Pour 1998, il a procédé à une analyse par module des données sur les dépenses obtenues du système financier des Nations Unies mais, en 1999, il n'a pas répété cette opération longue et coûteuse. Par conséquent, tandis que l'exécution du Programme est gérée sur la base des modules, aucune information n'a été fournie sur les dépenses afférentes à chaque module. Le CCI a informé le Comité que le système avait été modifié et qu'à compter de l'année 2000, les dépenses seraient présentées par module.

55. Le Comité se félicite que le CCI s'emploie à mettre les dépenses et les produits en rapport direct et à faire apparaître les coûts afférents à la réalisation des différents projets. Ce système devrait permettre de mieux définir les responsabilités dans la mesure où il montrera clairement ce que les montants engagés ont permis d'accomplir. Le Comité prend note des efforts considérables qu'a faits le CCI pour surmonter les difficultés que présentait l'établissement de ses rapports financiers.

56. En raison des problèmes de mise en œuvre et de ses préoccupations quant aux capacités nationales, le CCI a fait procéder à deux études supplémentaires : une étude de gestion, achevée en mai 1999, et une enquête sur le développement des capacités, achevée en mars 2000. Le but était de mieux comprendre les problèmes qui étaient apparus, de déterminer les moyens d'y remédier et de parvenir à des conclusions pouvant servir de base aux évaluations complètes. Les trois organisations prévoient initialement de procéder à deux opérations d'évaluation du Programme : l'une à mi-parcours et l'autre en fin d'exécution. Le CCI compte que le rapport d'évaluation à mi-parcours sera prêt à la fin du printemps ou au début de l'été 2000. Le Comité se félicite des sérieux efforts qu'a faits le CCI pour évaluer le Programme et pour tirer des enseignements de ses évaluations.

2. Système intégré de gestion du Centre

57. Dans son rapport sur les comptes du CCI pour l'exercice 1996-1997, le Comité avait noté que le Centre avait mis en place de nouveaux instruments de planification et d'évaluation. Le CCI avait, en particulier, élaboré un plan annuel d'activités et un plan glissant à moyen terme de trois ans en vue d'améliorer l'efficacité, les résultats et la transparence de ses activités. En 1998-1999, le CCI a mis en place un système intégré de gestion; en 1999, il s'en est servi pour élaborer son plan annuel d'activités.

58. Le système intégré de gestion du Centre, dont la mise au point a coûté 290 000 dollars, doit servir d'outil opérationnel et d'instrument de gestion; il a pour but de rendre la planification et le suivi des activités du CCI, ainsi que l'établissement des rapports s'y rapportant, plus efficaces et plus transparents. Il comprend les modules suivants :

a) **Plan annuel d'activités** : comprend des renseignements détaillés sur le programme de travail annuel du CCI et sur les tâches des divers membres du personnel, et permet de suivre l'état d'avancement des activités prévues. Le système intégré de gestion facilite l'élaboration du plan et sa mise à jour, ainsi que l'accès à l'information et la recherche de données;

b) **Module de mise en œuvre des projets** : comprend les descriptifs de tous les projets et les données de base s'y rapportant, ainsi que des informations sur leur état d'avancement. Ce module facilite l'établissement des rapports, ainsi que des récapitulatifs qui doivent être présentés au Groupe consultatif commun. Les gestionnaires de projets peuvent consulter en ligne des informations sur l'état d'avancement des tâches, ce qui en facilite le suivi;

c) **Module de conception des projets** : comprend des informations sur toutes les étapes du processus aboutissant à l'élaboration d'une proposition de projet, de la demande d'assistance technique à l'approbation par les donateurs. Ce module reprend tous les projets en phase de préparation et indique où en est la procédure de présentation aux donateurs.

59. Le système intégré de gestion offre d'autres outils, par exemple les profils et les préférences des donateurs, les décisions du Comité d'approbation des projets et un système de stockage et de recherche de certains documents en texte intégral (par exemple les rapports des missions).

60. Le Comité a examiné le système intégré de gestion pour déterminer s'il s'était révélé aussi utile que prévu.

61. Une vérification par sondage a confirmé que les données relatives au plan annuel d'activités avaient été correctement saisies. Toutefois, il est apparu qu'en mars 2000, sur les 817 produits prévus pour 1999, 170 (soit 21 %) étaient encore classés comme « prévus », 538 (66 %) étaient classés comme « en cours », 97 (12 %) étaient enregistrés comme « achevés » et 12 (1 %) avaient été supprimés. Le CCI a informé le Comité que ces données étaient incorrectes parce toutes les entrées n'avaient pas été mises à jour au fur et à mesure de l'évolution des projets. L'image donnée de l'exécution des produits prévus dans le plan annuel d'activités n'était donc pas fiable.

62. Le CCI a indiqué qu'il avait créé un groupe chargé de déterminer pourquoi le système intégré de gestion n'était pas utilisé comme il le devrait. Le groupe avait conclu, à titre préliminaire, que le personnel était disposé à utiliser le système, qu'il jugeait très complet, mais que les avantages restaient à démontrer. Le CCI examinait les moyens de rationaliser le système.

63. Tout en sachant que le système est en place depuis moins d'un an, le Comité juge préoccupant qu'un montant de 290 000 dollars ait été consacré à sa mise au point et qu'il n'en ait résulté aucune amélioration tangible. Le Comité recommande que le CCI prenne des mesures pour veiller à ce que son système intégré de gestion soit tenu à jour et constitue un outil de gestion efficace.

3. Cas de fraude ou de fraude présumée

64. Aucun cas de fraude ou de fraude présumée n'a été signalé au Comité pour la période 1998-1999.

D. Remerciements

65. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif et le personnel du Centre du commerce international pour l'aide et le concours qu'ils lui ont apportés.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
(*Signé*) Sir John **Bourn**

Le Vérificateur général des comptes du Ghana
(*Signé*) Osei Tutu **Prempeh**

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines
(*Signé*) Celso D. **Gangan**

Le 30 juin 2000

Annexe

Suivi des mesures prises pour appliquer les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997^a

Recommandation 13

1. En liaison avec le Siège de l'ONU, le CCI devrait revoir le traitement comptable des charges et des recettes constatées d'avance pour qu'il soit conforme aux pratiques comptables optimales.

Mesures prises par l'Administration

2. Le CCI attend des instructions du Siège de l'ONU concernant les modifications des Normes comptables du système des Nations Unies relatives au traitement comptable des charges et recettes constatées d'avance.

Observations du Comité

3. Le Comité constate avec regret qu'il n'y a pas eu de progrès dans ce domaine. Il soulève une nouvelle fois le problème dans le présent rapport.

Recommandation 29

4. Le CCI devrait publier des directives sur les initiatives axées sur les entreprises pour que les projets soient conçus et exécutés de manière transparente et uniforme.

Mesures prises par l'Administration

5. Étant donné le manque de ressources et les nouvelles priorités des bénéficiaires et des donateurs, les initiatives axées sur les entreprises n'ont pu être poursuivies dans leur intégralité. Il n'a donc pas été jugé utile de publier des directives. L'accent est désormais mis sur les réseaux, c'est-à-dire que les produits d'assistance technique du CCI parviennent aux entreprises par l'intermédiaire d'un réseau d'institutions partenaires responsables de l'adaptation nationale et d'une vaste gamme d'applications, ce qui réduit les coûts au maximum, permet une diffusion optimale et va davantage dans le sens de l'objectif principal du Centre, à savoir le développement des capacités nationales.

Observations du Comité

6. Le Comité prend note de la nouvelle approche adoptée par le Centre.

Recommandation 33

7. Le CCI devrait intégrer à sa stratégie de mobilisation des ressources des objectifs précis concernant l'élargissement de son assise financière et des indicateurs

^a *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 5 (A/53/5), vol. III, par. 10.*

auxquels rapporter les résultats obtenus, définir les conditions dans lesquelles il peut être fait appel aux donateurs existants et à des donateurs potentiels, et indiquer clairement qui est responsable de la mise en oeuvre et du suivi de la stratégie.

Mesures prises par l'Administration

8. Le CCI a publié un document exposant une stratégie de mobilisation des ressources, auquel s'ajoutent des directives internes précises en matière de mobilisation des ressources. En outre, en 2000, le Centre organise dans le cadre de son programme de formation professionnelle plusieurs ateliers sur le thème « Comprendre les donateurs ».

Observations du Comité

9. Le Comité se félicite des progrès accomplis par le CCI dans ce domaine et engage le Centre à poursuivre la mise en oeuvre de ses politiques révisées.

Recommandation 38

10. Le CCI devrait normaliser ses descriptifs de projet, en veillant à ce qu'ils comportent tous une évaluation des besoins et des indicateurs qui en facilitent le suivi effectif et l'évaluation.

Mesures prises par l'Administration

11. Le CCI a chargé un consultant d'examiner comment donner suite à cette recommandation. Le rapport du consultant a servi de base à un document d'orientation sur l'évaluation des besoins et la conception des programmes, publié en mars 2000.

Observations du Comité

12. Le Comité prend note des progrès accomplis dans ce domaine important. Il a examiné le rapport du consultant et le document d'orientation, et estime qu'il a été donné suite à sa recommandation. Il engage donc le CCI à suivre, à l'avenir, les procédures adoptées lors de la conception des projets.

Recommandation 43

13. Le CCI devrait prévoir, au stade de la conception des projets, des dispositions qui permettent de réunir les données de base devant faciliter l'évaluation ultérieure de l'impact de ces projets.

Mesures prises par l'Administration

14. Le CCI reconnaît qu'il est indispensable de réunir des données; toutefois, sur le plan pratique, la collecte se révèle parfois difficile car, étant donné les domaines dans lesquels il travaille, son succès dépend souvent de nombreux facteurs extérieurs autant que de sa contribution. Toutefois, la collecte de données est prévue dans ses nouvelles propositions de projet, notamment celle du Programme conjoint intégré d'assistance technique.

Observations du Comité

15. Le Comité a examiné six des propositions et descriptifs de projet les plus récents et constaté avec satisfaction qu'ils contenaient des dispositions relatives à la collecte de données.

Recommandation 49

16. Le CCI devrait, à titre prioritaire, élaborer des indicateurs de résultat et se doter d'un mécanisme qui lui permette de suivre toutes ses réalisations et d'en évaluer chaque année l'impact global.

Mesures prises par l'Administration

17. Au cours du dernier exercice biennal, le CCI a fait des recherches approfondies concernant la gestion axée sur les résultats. Il a analysé les mécanismes et l'expérience d'autres organismes de développement et participé au débat sur la question au sein du Groupe de travail interorganisations de l'évaluation. Il a constaté que tous les organismes rencontraient des difficultés d'ordre méthodologique lorsqu'ils essaient d'appliquer la notion de gestion axée sur les résultats aux activités d'assistance technique (difficultés liées notamment à la fiabilité des données, ainsi qu'à l'attribution et à l'agrégation des résultats). Une nouvelle équipe de gestion du changement, qui s'occupe d'améliorer les mécanismes de gestion, examine actuellement la question.

Observations du Comité

18. Le Comité s'inquiète du peu de progrès accomplis dans ce domaine important. Il engage le CCI à mettre au point d'urgence des indicateurs appropriés.

Recommandation 55

19. Le CCI devrait veiller à ce que les propositions de publication soient dûment justifiées et assorties d'une évaluation des ressources nécessaires.

Mesures prises par l'Administration

20. Le Comité des publications du CCI prévoyait d'examiner la question en mai 2000. Le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'étude de gestion du programme de publications du Centre sera un élément clef de cet examen.

Observations du Comité

21. Le Comité prend note des mesures qu'à adoptées le CCI et engage le Centre à mettre en œuvre dès que possible ses politiques révisées.

Recommandation 59

22. Le CCI devrait revoir ses procédures pour déterminer le nombre de publications à imprimer en vue de réduire le volume des stocks excédentaires.

Mesures prises par l'Administration

23. Le Groupe de travail sur les questions relatives au programme de publications du CCI a examiné la question en 1998-1999; il a recommandé que les procédures soient revues et qu'il soit demandé aux départements d'indiquer plus précisément le nombre de publications à imprimer. Les procédures révisées ont été suivies en 2000 et permettront d'éviter, à l'avenir, l'accumulation de stocks excédentaires.

Observations du Comité

24. Le Comité prend note avec satisfaction des mesures adoptées par le CCI et espère que l'application des procédures révisées aura les effets escomptés en 2000-2001.

Recommandation 61

25. Le CCI devrait améliorer la planification de ses activités de recherche et développement, mieux définir les priorités, adopter une démarche plus prudente et gérer de manière plus rigoureuse les contrats passés avec des consultants pour s'assurer que ceux-ci respectent les délais.

Mesures prises par l'Administration

26. Le CCI a indiqué que son plan annuel d'activités permet à la direction de procéder à un examen critique des plans de travail des différents services (y compris les activités de recherche-développement et les travaux confiés à des consultants), tant au stade de la planification qu'à celui de la mise en oeuvre. Le plan d'activités est un module du système intégré de gestion du Centre qui, censé être mis à jour régulièrement, faire apparaître les changements par rapport au plan initial. Comme ces instruments ont jusqu'ici été utilisés surtout pour enregistrer l'information plutôt que pour suivre la mise en oeuvre des programmes, une nouvelle équipe de gestion du changement a été chargée de réfléchir aux moyens d'assurer, à l'avenir, une utilisation plus systématique du système intégré de gestion.

Observations du Comité

27. Le Comité prend note des progrès limités accomplis jusqu'à présent; d'autres observations figurent dans le présent rapport.

Recommandation 65

28. Le CCI devrait soumettre tous ses systèmes informatiques à un test de passage à l'an 2000, en procédant suffisamment tôt pour pouvoir prendre les mesures requises.

Mesures prises par l'Administration

29. Le CCI a testé en profondeur tous ses systèmes informatiques en prévision du passage à l'an 2000; le bogue du millénaire ne lui a posé aucune difficulté.

Observations du Comité

30. Le Comité note avec satisfaction que le CCI avait pris les mesures nécessaires pour que tous ses systèmes informatiques soient prêts pour le passage à l'an 2000.

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons vérifié les états financiers ci-après, numérotés de I à IV, ainsi que les notes complémentaires du Centre CNUCED/OMC du commerce international pour l'exercice budgétaire terminé le 31 décembre 1999. Les états financiers relèvent de la responsabilité du Directeur exécutif. Il nous incombe d'exprimer une opinion sur ces états financiers en nous appuyant sur les résultats de notre vérification.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes communes adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Selon ces normes, nous devons organiser et effectuer la vérification de façon à avoir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent aucune erreur substantielle. La vérification consistait, d'une part, à examiner, en procédant par sondage, et dans la mesure où le vérificateur le juge nécessaire, les données à la base des montants et les informations présentées dans les états financiers et, d'autre part, à évaluer les principes comptables utilisés, les prévisions importantes faites par le Directeur exécutif et la présentation générale des états financiers. Nous considérons que notre vérification nous autorise à formuler une opinion raisonnablement fondée sur la tenue des comptes.

À notre avis, les états financiers ci-après donnent une image fidèle, à tous points de vue, de la situation financière au 31 décembre 1999 ainsi que des résultats des opérations et des mouvements de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables établis par le Centre, qui sont exposés dans la note 2 relative aux états financiers et qui ont été appliqués de la même manière que lors de l'établissement des états de l'exercice budgétaire précédent.

Nous estimons en outre que les opérations du Centre, que nous avons contrôlées dans le cadre de notre vérification, étaient conformes, pour tous les aspects importants, au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Conformément à l'article XII du Règlement financier, nous avons également publié un rapport détaillé sur notre vérification des états financiers du Centre.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
(*Signé*) Sir John **Bourn**

Le Vérificateur général des comptes du Ghana
(*Signé*) Osei Tutu **Prempeh**

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines
(*Signé*) Celso D. **Gangan**

Le 30 juin 2000

Chapitre IV

Certification des états financiers

Le 9 juin 2000

1. Les états financiers du Centre du commerce international pour l'exercice biennal 1998-1999 terminé le 31 décembre 1999 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 111.4.
2. La récapitulation des principes essentiels de comptabilité appliqués pour l'établissement de ces états figure dans la note 2 jointe à ces derniers; on y trouvera des informations complémentaires et des éclaircissements concernant les opérations financières du Centre pendant la période considérée dont la responsabilité administrative a été confiée au Secrétaire général.
3. Je certifie que les états financiers ci-après du Centre CNUCED/OMC du commerce international, numérotés de I à IV, sont exacts.

Le Sous-Secrétaire général,
Contrôleur
(*Signé*) Jean-Pierre **Halbwachs**

Chapitre V

États financiers de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999

État I

Recettes, dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

Numéro de la note	Autres activités										
	Fonds général		Activités de coopération technique				Dépenses d'appui au programme		Fonds renouvelables et autres fonds		
			Fonds d'affectation spéciale		PNUD						
	1999	1997	1999	1997	1999	1997	1999	1997	1999	1997	
Recettes											
Quote-part											
De l'OMC	3 a)	18 492	20 118	–	–	–	–	–	–	–	–
De l'Organisation des Nations Unies	3 a)	18 492	20 118	–	–	–	–	–	–	–	–
Contributions volontaires	4 I) a)	–	–	23 056	19 185	–	–	–	–	–	–
Recettes accessoires ou diverses											
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	4 II) a, 5 a)	–	–	–	–	4 503	7 222	526	524	–	–
Recettes correspondant à la prestation de services	5 a), 6 a)	–	–	–	–	–	–	3 289	3 486	827	853
Intérêts créditeurs	4 I), 5 a), 6	198	127	1 597	1 579	–	–	191	113	54	38
Recettes accessoires ou diverses	3 a), 5 a)	1 156	846	–	–	–	–	123	49	–	–
Total des recettes		38 338	41 209	24 653	20 764	4 503	7 222	4 129	4 172	881	891
Dépenses											
Dépenses	3 b), 4 I) et II), 5 b), 6 b)	38 739	41 005	22 890	20 444	4 503	7 221	3 952	2 826	734	685
Total des dépenses		38 739	41 005	22 890	20 444	4 503	7 221	3 952	2 826	734	685
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net)											
		(401)	204	1 763	320	–	1	177	1 346	147	206
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs ou annulation d'engagements											
	3 d) iii), 5 c)	277	219	–	–	–	–	3	7	–	–
Réserves et solde des fonds en début d'exercice											
	3 d) iii), 5 c)	769	346	2 571	2 251	–	(1)	1 493	140	415	209
Réserves et solde des fonds en fin d'exercice		645	769	4 334	2 571	–	–	1 673	1 493	562	415

^a Voir note 2.

Les notes font partie intégrante des états financiers.

État II

Actif, passif, réserves et solde des fonds au 31 décembre 1999

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Numéro de la note	Autres activités									
		Fonds général		Activités de coopération technique				Dépenses d'appui au programme		Fonds renouvelables et autres fonds	
				Fonds d'affectation spéciale		PNUD					
		1999	1997	1999	1997	1999	1997	1999	1997	1999	1997
Actif											
Encaisse et dépôts à terme	3 c), 4 1) c)	1 724	1 182	16 744	13 730	3	2	1 735	1 057	–	–
Contributions volontaires à recevoir		–	–	7 520	2 908	–	–	–	–	–	–
Comptes débiteurs											
Soldes interfonds	4 1) c) ii)	–	54	3 051	2 123	2 210	375	–	516	562	415
Divers	3 c) ii), 4	529	783	616	638	1 770	2 728	35	29	–	–
Autres éléments d'actif											
Allocations inutilisées		–	–	–	–	1 635	3 926	–	–	–	–
Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif	3 c) iii), 4	159	154	3 176	1 751	231	558	–	3	–	–
Total de l'actif		2 412	2 173	31 107	21 150	5 849	7 589	1 770	1 605	562	415
Passif											
Contributions ou paiements reçus d'avance		244	–	9 759	9 252	–	–	–	–	–	–
Engagements non réglés		1 370	1 321	2 527	1 968	967	570	80	112	–	–
Comptes créditeurs											
Soldes interfonds	3 d) i), 4	72	–	2 772	1 360	2 963	2 123	17	–	–	–
Autres sommes à payer	3 d) i), 4	81	83	1 619	1 354	61	441	–	–	–	–
Autres dettes	4 I) d) iii), II c) iii)	–	–	10 096	4 645	1 858	4 455	–	–	–	–
Total du passif		1 767	1 404	26 773	18 579	5 849	7 589	97	112	–	–
Réserves et solde des fonds											
Réserves de fonctionnement	4 c), 5 c)	–	–	1 088	1 088	–	–	382	392	–	–
Soldes concernant des projets financés par des dons		–	–	3 246	1 483	–	–	–	–	–	–
Excédent cumulé (déficit)	3 d) iii), 5 c)	645	769	–	–	–	–	1 291	1 101	562	415

<i>Numéro de la note</i>	<i>Autres activités</i>									
	<i>Fonds général</i>		<i>Activités de coopération technique</i>				<i>Dépenses d'appui au programme</i>		<i>Fonds renouvelables et autres fonds</i>	
			<i>Fonds d'affectation spéciale</i>		<i>PNUD</i>					
	<i>1999</i>	<i>1997</i>	<i>1999</i>	<i>1997</i>	<i>1999</i>	<i>1997</i>	<i>1999</i>	<i>1997</i>	<i>1999</i>	<i>1997</i>
Total, réserves et solde des fonds	645	769	4 334	2 571	–	–	1 673	1 493	562	415
Total du passif, des réserves et du solde des fonds	2 412	2 173	31 107	21 150	5 849	7 589	1 770	1 605	562	415

^a Voir note 2.

Les notes font partie intégrante des états financiers.

État III
**Fonds général : flux de trésorerie de l'exercice biennal
terminé le 31 décembre 1999**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1er janvier 1998- 31 décembre 1999</i>	<i>1er janvier 1996- 31 décembre 1997</i>
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement		
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net) états I et II	(401)	204
(Augmentation) diminution des autres sommes à recevoir	254	(401)
(Augmentation) diminution des autres éléments d'actif	(5)	(1)
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	49	477
Augmentation (diminution) des sommes à payer	(2)	(50)
Augmentation (diminution) des autres dettes	244	(80)
À déduire : Intérêts créditeurs	(198)	(127)
Encaisse nette provenant du fonctionnement	(59)	22
Flux de trésorerie provenant des activités de placement et de financement		
Augmentation) diminution des soldes interfonds débiteurs	54	(54)
Augmentation (diminution) des soldes interfonds créditeurs	72	(28)
À ajouter : Intérêts créditeurs	198	127
Encaisse nette provenant des activités de placement et de financement	324	45
Flux de trésorerie provenant d'autres sources		
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs, ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	277	219
Encaisse nette provenant d'autres sources	277	219
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	542	286
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	1 182	896
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	1 724	1 1

Les notes font partie intégrante des états financiers.

État IV

Fonds général : crédits ouverts pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>			Total	<i>Solde</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Montant additionnel/ autres ajustements</i>	<i>Transferts</i>	<i>Montant révisé</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Chapitre 11B – Centre CNUCED/OMC du commerce international								
Programme d'activité	40 091	(1 092)	–	38 999	37 369	1 370	38 739	260

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Notes relatives aux états financiers

Note 1

Le Centre (CNUCED/OMC) du commerce international et ses activités

a) Le 12 décembre 1967, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 2297 (XXII) qui approuvait la création du Centre du commerce international (CCI) qui serait géré conjointement par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de façon continue et comme partenaires égaux, à compter du 1er janvier 1968. Ces arrangements avaient reçu l'accord préalable du Conseil du GATT le 22 novembre 1967. En 1995, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a assumé les responsabilités du GATT et le Conseil général de l'OMC a prié son secrétariat de négocier avec le Secrétariat de l'ONU la révision des arrangements budgétaires concernant le Centre. Le 18 décembre 1998, l'Assemblée générale, dans sa décision 53/411 B, a approuvé la recommandation du Secrétaire général de l'ONU et du Directeur général de l'OMC tendant à ce que les arrangements présents régissant le statut du Centre en tant qu'organe commun soient confirmés et renouvelés avec l'OMC; elle a en outre approuvé les dispositions administratives révisées relatives au Centre et qui sont énoncées au paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/7/Add.3). La supervision gouvernementale du Centre est exercée par les membres de l'OMC et par le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED. Le Groupe consultatif commun a la responsabilité de fournir des conseils sur le programme de travail et les activités du Centre.

b) Le Centre est un organisme de coopération technique qui a pour mission de soutenir les économies en développement et en transition, et notamment le secteur des affaires de ces économies, dans leurs efforts pour leur permettre d'exploiter pleinement leurs capacités en développant les exportations et en améliorant les activités d'importation, l'objectif final étant de réaliser un développement durable. Le Centre s'occupe surtout des aspects opérationnels de la promotion des échanges et du développement des exportations. Son budget ordinaire est financé conjointement et à parts égales par l'ONU et par l'OMC et les projets de coopération technique sont financés au moyen de contributions volontaires provenant de donateurs au Fonds d'affectation spéciale et d'allocations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Note 2

Récapitulation des principes essentiels de comptabilité et d'information financière du CCI

a) Les comptes du CCI sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière que le Secrétaire général a formulées en application dudit règlement, aux instructions administratives publiées par le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion ou par le Contrôleur, et conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ils sont aussi pleinement conformes aux normes comptables adoptées pour le système des Nations Unies par le Comité administratif

de coordination. L'Assemblée générale a pris note de ces normes dans sa résolution 48/216 C du 23 décembre 1993. Le Centre applique les normes comptables du système des Nations Unies (révision III) relatives à la publication des méthodes comptables, telles qu'elles ont été adoptées par le Comité consultatif pour les questions administratives à sa quatre-vingt-dixième session.

b) Les comptes du Centre sont tenus selon le principe de la « comptabilité par fonds » et chaque fonds est géré comme une entité comptable et financière distincte, objet d'une comptabilité autonome en partie double.

c) L'exercice est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives.

d) Les recettes provenant des contributions versées au Fonds général et du revenu des placements, les dépenses et les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagements. Toutes les autres recettes, y compris les contributions volontaires, sont comptabilisées en trésorerie.

e) Les comptes sont libellés en dollars des États-Unis. Si des comptes sont libellés en d'autres monnaies, les montants correspondants sont convertis en dollars des États-Unis à la date de l'opération aux taux de change fixés par le Contrôleur. En ce qui concerne ces monnaies, les états financiers établis aux intervalles que le Contrôleur peut prescrire en vertu de pouvoirs que lui délègue le Secrétaire général adjoint à la gestion indiquent les disponibilités, les placements, les contributions annoncées non versées et les sommes à recevoir et à payer dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis, convertis en dollars aux taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU à la date de l'établissement des états.

f) Les états financiers du Centre sont préparés sur la base comptable du coût à l'origine et ne sont pas ajustés de manière à refléter les effets des modifications des prix des biens et services.

g) Les résultats des opérations du Centre sont présentés dans les états financiers I et II sous forme abrégée, selon le type général d'activité. Cette présentation récapitulative ne signifie nullement que les divers fonds distincts peuvent être confondus en aucune manière, les ressources d'un fonds ne devant normalement servir qu'à ce fonds.

h) Le Centre est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse des pensions est un régime à prestations définies financé suivant le principe de la capitalisation. Les obligations financières de l'Organisation à l'égard de la Caisse résident dans le paiement des cotisations prescrites au taux fixé par l'Assemblée générale et dans la contribution qu'elle serait tenue de verser en vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, s'il y a lieu, pour couvrir un déficit actuariel.

i) **Fonds général**

i) Les recettes du Fonds général représentent les contributions effectivement reçues de l'Organisation des Nations Unies et de l'OMC au cours de l'exercice biennal;

ii) L'expression « recettes accessoires ou diverses » s'applique aux recettes provenant de la location de locaux, de la vente de publications, de l'abonnement au service d'information sur la commercialisation, d'intérêts perçus de différents comptes bancaires et dépôts à terme, des remboursements de dépenses d'exercices antérieurs et d'autres éléments accessoires, y compris la vente de matériel devenu obsolète;

iii) Les remboursements de dépenses qui sont imputés, au cours d'un même exercice, sur les comptes budgétaires sont imputés sur les mêmes comptes, mais les remboursements de dépenses portant sur des exercices antérieurs sont imputés sur les recettes accessoires;

iv) Gains ou pertes de change : le solde du compte « pertes ou gains de change » est porté, s'il est débiteur, au débit du compte budgétaire, ou s'il est créditeur, au crédit du compte des recettes accessoires;

v) Les économies résultant du règlement d'engagements relatifs à des exercices antérieurs sont portées directement au crédit du solde des fonds.

Actif

vi) L'encaisse et les dépôts à terme comprennent les fonds en dépôt sur des comptes bancaires portant intérêts, les certificats de dépôt et les comptes à vue. Ils apparaissent dans les états financiers relatifs à l'actif et au passif comme encaisse et dépôts à terme et à l'exception des changements de valeur résultant de la conversion de monnaies visée au paragraphe e) ci-avant, tous les montants sont indiqués au prix coûtant;

vii) Les charges comptabilisées d'avance comprennent des dépenses qui ne constituent pas une charge de l'exercice considéré et qui seront comptabilisées comme des dépenses pendant l'exercice ultérieur. Ces dépenses comprennent les engagements approuvés par le Contrôleur pour les exercices financiers ultérieurs conformément à la règle de gestion financière 110.6. Pareils engagements sont normalement limités à des besoins administratifs à caractère continu, et à des contrats ou à des obligations juridiques qui exigent des délais d'exécution prolongés;

viii) Aux fins de l'établissement du bilan, seule la part de l'avance sur l'indemnité pour frais d'études qui est censée se rapporter à l'année scolaire écoulée à la date des états financiers est saisie dans les charges comptabilisées d'avance. Le montant total de l'avance est comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires jusqu'à ce que ceux-ci aient produit les pièces requises prouvant qu'ils ont droit à l'indemnité pour frais d'études, date à laquelle le montant est imputé sur le compte budgétaire approprié et l'avance est recouvrée;

ix) Le mobilier, le matériel et autres biens durables ne sont pas inclus dans l'actif du Centre. Les achats sont imputés sur les comptes budgétaires de l'année où ils sont effectués.

Passif, réserves et solde des fonds

x) Les réserves sont considérées comme étant l'un des éléments de la catégorie qui comprend à la fois les réserves et le solde des fonds, et sont

donc incluses dans les totaux « Réserves et solde des fonds » des états financiers;

xi) Les engagements du Centre qui se rapportent à l'exercice en cours sont considérés comme des engagements non réglés qui demeurent valables pendant une période de 12 mois suivant la fin de l'exercice auquel ils se rapportent;

xii) Les recettes comptabilisées d'avance comprennent les contributions annoncées pour des périodes ultérieures et d'autres recettes perçues mais dont la contrepartie n'a pas encore été fournie;

xiii) Aucune somme n'est inscrite dans les comptes du Fonds général pour les droits à la prime de rapatriement en raison du fait que des fonds sont prévus à ces fins dans les ouvertures de crédit;

xiv) Des ressources représentant 1 % du traitement de base net sont prévues pour faire face aux situations imprévues aux termes de l'appendice D du Règlement du personnel des Nations Unies. Cette somme est inscrite dans les comptes du Fonds général des Nations Unies;

xv) Les engagements ne comprennent pas de disposition relative aux indemnités de licenciement.

j) Comptes relatifs à la coopération technique

i) Les états financiers I et II rendent compte des activités de coopération technique financées par les fonds d'affectation spéciale et le PNUD;

ii) Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations – PNUD : les chiffres correspondant aux recettes provenant des allocations du PNUD sont les mêmes que ceux qui sont indiqués pour le montant total des dépenses, conformément aux méthodes adoptées par le PNUD, qui exigent que le montant des allocations soit ajusté de façon à correspondre à celui des dépenses engagées;

iii) Contributions volontaires – fonds d'affectation spéciale : les contributions des gouvernements ou d'autres donateurs sont comptabilisées à la date de leur réception. Toutes les sommes acceptées à des fins spécifiées par le donateur sont comptabilisées comme des fonds d'affectation spéciale ou inscrites à des comptes spéciaux. Un fonds d'affectation spéciale distinct est constitué pour chaque projet approuvé par le donateur et le pays bénéficiaire;

iv) Les intérêts et recettes accessoires provenant des activités du PNUD sont portés au crédit du fonds de fonctionnement ouvert pour cet organisme. Les intérêts provenant du placement à court terme de fonds d'affectation spéciale sont portés, dans l'ordre, au crédit de la réserve de fonctionnement afin de maintenir celle-ci au niveau convenu (voir al. xi ci-après), au crédit des fonds pour dépenses d'appui quand il y a lieu de combler un déficit imputable à des fluctuations monétaires, et au crédit des donateurs. Dans le cas des fonds d'affectation spéciale, les recettes accessoires provenant de la vente de biens excédentaires ou du remboursement de dépenses sont portées au crédit du budget du projet sur lequel

l'achat ou la dépense ont été imputés à l'origine. Si le compte du projet est clos, ces sommes sont portées au crédit du donateur;

v) Allocations inutilisées/autres dettes – PNUD : le solde inutilisé des allocations versées pour l'exercice écoulé ainsi que pour des exercices ultérieurs est comptabilisé comme élément d'actif et comme élément de passif sous la rubrique « Autres dettes ». Le montant des allocations inutilisées au titre des projets financés par le PNUD est calculé sur la base des budgets de ces projets. Le montant des allocations inutilisées au titre de fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD est calculé sur la base des avis d'allocation émis par le PNUD;

vi) Les contributions reçues d'avance concernant les autres fonds d'affectation spéciale comprennent les contributions reçues pour financer des projets dont la durée d'exécution va au-delà de l'exercice, ainsi que les recettes au titre de l'appui au programme se rapportant à ces projets;

vii) Les engagements non réglés de l'exercice relatifs à des activités financées par des fonds d'affectation spéciale et par le PNUD demeurent valides pendant les 12 mois suivant la fin de l'année, et non jusqu'à la fin de l'exercice biennal auquel ils se rapportent. Toutefois, conformément aux règles fixées par le PNUD en matière d'information financière, les agents d'exécution peuvent garder les engagements non réglés dans leurs comptes au-delà de 12 mois lorsque l'obligation ferme de payer subsiste; sur les états financiers, ces engagements figurent dans les comptes créditeurs. Les économies provenant de la liquidation d'engagements d'exercices antérieurs sont portées au crédit des projets pertinents et viennent en déduction des dépenses de l'exercice, conformément aux règles établies par le PNUD en matière d'information financière;

viii) Les engagements non réglés se rapportant à des exercices ultérieurs sont comptabilisés à la fois comme charges comptabilisées d'avance et comme autres dettes;

ix) Un système de coûts moyens est utilisé pour les projets du PNUD et les projets financés par les fonds d'affectation spéciale. Les coûts effectifs des services d'experts, qui varient d'un expert à l'autre, sont imputés sur les budgets des projets relevant d'un même fonds sur la base d'un coût moyen, calculé en répartissant les coûts effectifs entre tous les projets de coopération technique pour lesquels des services d'experts ont été assurés pendant l'exercice;

x) Pertes ou gains de change : les différences de change découlant de l'exécution de projets du PNUD sont portées au débit ou au crédit du fonds de fonctionnement ouvert pour cet organisme. Les différences de change découlant des transactions courantes liées à l'exécution de projets financés par des fonds d'affectation spéciale sont portées au débit ou au crédit du budget des projets appropriés. Les différences de change qui ne peuvent être directement imputées à un projet particulier sont portées au débit ou au crédit de la réserve de fonctionnement [voir al. xi)];

xi) Réserve de fonctionnement – fonds d'affectation spéciale : le Centre a pour politique de maintenir cette réserve à un montant fixé à l'avance et est convenu avec les donateurs que le premier prélèvement à

opérer sur les intérêts créditeurs servirait à maintenir la réserve à ce montant. En consultation avec les gouvernements donateurs, le montant de la réserve de fonctionnement est fixé depuis 1993 à 1 087 816 dollars;

xii) Les soldes des fonds d'affectation spéciale des donateurs comprennent le solde non engagé des allocations, les contributions qui n'ont pas encore été allouées, les soldes qui restent après l'achèvement des projets, les intérêts créditeurs et les recettes accessoires, y compris les sommes visées à l'alinéa iv). Les fonds restent sous la garde du Centre, qui, en attendant les instructions des donateurs, informe régulièrement ces derniers de la situation au cours des entretiens qu'il a systématiquement avec eux;

xiii) Recettes accessoires : toutes les sommes acceptées à des fins spécifiées par le donateur sont comptabilisées comme des fonds d'affectation spéciale ou inscrites à des comptes spéciaux. Sont toutefois comptabilisées comme recettes accessoires les sommes acceptées sans que leur destination ait été spécifiée;

xiv) Des ressources représentant 1 % du traitement de base net, et imputées sur les fonds alloués aux projets, sont prévues pour faire face au passif éventuel que représentent les indemnités visées à l'appendice D du Règlement du personnel des Nations Unies payables, le cas échéant, au personnel rémunéré à l'aide des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique. Cette somme est inscrite dans les comptes du Fonds général des Nations Unies;

k) Dépenses d'appui

i) Le remboursement des dépenses d'appui au programme est prévu pour les activités de coopération technique financées par des fonds extra-budgétaires et est porté au débit du fonds « dépenses d'appui ». Le remboursement est calculé de façon à représenter un certain pourcentage des ressources dépensées pour les programmes;

ii) Les engagements non réglés imputés sur des comptes spéciaux pour les dépenses d'appui au programme sont comptabilisés de la même façon que les engagements non réglés sur le budget du programme;

iii) Le solde du fonds « dépenses d'appui » est reporté sur l'exercice biennal suivant;

iv) Une réserve de fonctionnement correspondant à 20 % des recettes prévues au titre des dépenses d'appui est nécessaire pour pouvoir faire face au passif éventuel conformément à l'instruction administrative ST/AI/285;

l) Fonds renouvelables et autres fonds

i) Fonds renouvelable pour les supports de formation

Les recettes provenant de la vente de pochettes de documentation ou d'articles analogues sont portées au crédit du Fonds renouvelable pour les supports de formation et servent à financer les frais de réimpression ou de traduction et autres dépenses connexes;

ii) *Fonds renouvelable pour l'information commerciale*

Les recettes provenant de la vente de services de traitement électronique de l'information sont portées au crédit du Fonds renouvelable pour l'information commerciale (précédemment intitulée « Fonds renouvelable du Centre international de calcul/traitement électronique de l'information ») et servent à financer la fourniture d'autres services;

iii) *Fonds renouvelable pour l'analyse des flux commerciaux*

Les recettes provenant de la vente d'analyses de données commerciales, aux niveaux mondial, régional, national et à celui des entreprises, sont portées au crédit du Fonds renouvelable pour l'analyse des flux commerciaux et servent à financer la fourniture d'autres services;

iv) *Service d'information sur la commercialisation*

Les recettes provenant des abonnements correspondant à la fourniture d'informations à jour aux producteurs, exportateurs et importateurs de produits déterminés dans des pays en développement ou en transition sont portées au crédit du Fonds du Service d'information sur la commercialisation et servent à financer les activités de ce service;

v) *Compte pour la production de rapports*

Un coût standard est utilisé pour imputer aux projets de coopération technique le coût des rapports rédigés par le personnel affecté à ces projets ou par des consultants. Le coût standard appliqué pour chaque rapport en 1998 et en 1999 était de 950 dollars. Les dépenses imputées sur ce compte représentent essentiellement des dépenses de personnel de caractère administratif (personnel employé à des travaux d'édition et de reproduction) ainsi que le coût du papier et autres fournitures et accessoires utilisés pour la reproduction des documents.

Note 3 **Fonds général (états I et II)**

a) **Recettes** (en dollars des États-Unis, au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 1997)

Aux termes de la résolution 2297 (XXII) adoptée par l'Assemblée générale le 12 décembre 1967 et de la décision des Parties contractantes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce du 22 novembre 1967, ainsi que des nouvelles dispositions administratives entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce que l'Assemblée générale a approuvées à sa cinquante-troisième session (décision 53/411), le budget ordinaire du Centre du commerce international est établi en francs suisses et partagé également entre l'Organisation des Nations Unies et l'OMC.

La contribution versée par chacun des organismes de tutelle pour l'exercice biennal 1998-1999 s'est élevée à 18 491 529 dollars.

Les autres recettes pour l'exercice biennal sont les suivantes :

	1999	1997
	(En dollars des États-Unis)	
Recettes provenant de la location de locaux	435 327	348 195
Vente de publications	39 420	63 005
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	158 918	67 134
Divers	522 946	367 700
Total	1 156 611	846 034

b) **Dépenses**

	1999	1997
	(En dollars des États-Unis)	
Traitements et dépenses communes de personnel	31 163 348	32 912 280
Frais de voyage	402 878	355 377
Services contractuels	1 941 562	1 924 945
Frais généraux de fonctionnement	3 971 188	4 572 109
Dépenses de représentation	10 437	12 898
Fournitures et accessoires	604 727	500 455
Mobilier et matériel	645 008	727 077
Total	38 739 148	41 005 141

c) **Actif**

i) Le chiffre indiqué pour *l'encaisse et les dépôts à terme* correspond au montant total de tous les soldes disponibles. Le montant de 1 724 371 dollars comprend 1 676 755 dollars (1 169 480 dollars en 1997) sous forme de dépôts productifs d'intérêts;

ii) *Les comptes débiteurs* comprennent les éléments indiqués ci-après :

	1999	1997
	(En dollars des États-Unis)	
Avances au personnel	261 418	241 583
Dépenses du CCI réglées d'avance	186 256	436 994
Remboursements des gouvernements (TVA)	2 115	2 250
Intérêts courus	33 841	39 304
Divers	45 376	62 828
Total	529 006	782 959

iii) *Les charges comptabilisées d'avance* comprennent les éléments suivants :

	1999	1997
<i>(En dollars des États-Unis)</i>		
Avances au personnel sur l'indemnité pour frais d'études [note 2 i) viii)]	128 408	118 000
Divers éléments réglés à l'avance	30 253	36 277
Total	158 661	154 277

iv) *Biens durables* : conformément aux principes comptables de l'ONU, les biens durables ne sont pas inclus dans le capital fixe du Centre mais leur valeur est imputée sur les crédits ouverts au moment de l'achat. Au 31 décembre 1999, les comptes d'inventaire se montaient au total à 5 763 778 dollars, dont 3 992 506 dollars se rapportant aux projets de coopération technique du CCI;

d) **Passif**

i) *Les comptes créditeurs* comprennent :

- a. Les soldes interfonds. Ces soldes sont le résultat des transactions entre les fonds du Centre qui utilisent le système de comptabilité générale de l'Organisation des Nations Unies.
- b. Divers :

	1999	1997
<i>(En dollars des États-Unis)</i>		
Soldes dus au personnel	17 963	43 081
Autres éléments	63 125	40 511
Total	81 088	83 592

ii) Outre les éléments du passif visés ci-avant, le CCI assume des engagements financiers résultant de baux dont la durée s'étend au-delà de l'exercice budgétaire terminé le 31 décembre 1999. Les dépenses prévues dans le cadre de ces arrangements dont le règlement sera assuré au moyen des crédits qui seront ouverts pour les exercices biennaux 2000-2001 et 2002-2003 concernent :

	2000-2001	2002-2003
<i>(En dollars des États-Unis)</i>		
Le bail sur les locaux du CCI	1 945 167	1 945 167
La location du matériel reprographique	308 860	272 283
La location de photocopieurs	63 094	-
La location de télécopieurs	11 245	-

iii) *Réserves et solde des fonds*

Le compte d'excédents budgétaires du Fonds général du CCI représente les fonds disponibles portés au crédit de l'Organisation des Nations Unies et de l'OMC provenant du solde non engagé des crédits ouverts et des économies résultant du règlement des engagements de la période antérieure. À la fin de l'exercice biennal, un déficit d'un montant de 400 807 dollars a été enregistré en ce qui concerne le Fonds général. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, un excédent de 1 045 929 dollars, comprenant 768 435 dollars reportés de l'exercice biennal 1996-1997 et 277 494 dollars représentant les économies résultant du règlement des engagements de 1996-1997 a été déduit des contributions de l'ONU et de l'OMC. L'excédent net de 645 122 dollars au 31 décembre 1999 sera reporté sur l'exercice biennal 2000-2001.

Note 4**Activités de coopération technique (états I et II)**a) **Fonds d'affectation spéciale**i) *Les recettes de l'exercice biennal se décomposent comme suit :*

	1998-1999	1996-1997
	(En dollars des États-Unis)	
Contributions volontaires	23 056 443	19 184 998
Intérêts	1 596 520	1 579 144
Total	24 652 963	20 764 142

ii) *Les dépenses de l'exercice biennal se décomposent comme suit :*

	1998-1999	1996-1997
	(En dollars des États-Unis)	
Traitements et dépenses communes de personnel	12 733 277	12 885 224
Frais de voyage	1 714 073	1 532 923
Services contractuels	2 445 382	1 317 146
Frais généraux de fonctionnement	788 542	818 896
Achats	636 824	303 282
Bourses, subventions et autres	1 948 400	1 241 113
Total des dépenses afférentes aux projets	20 266 498	18 098 584
Dépenses d'appui aux programmes	2 623 453	2 345 167
Total des dépenses	22 889 951	20 443 751

iii) *Actif*a. *L'encaisse comprend :*

	1999	1997
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>	
Disponibilité en banque	833 028	378 297
Dépôts productifs d'intérêts	15 909 756	13 348 705
Éléments d'encaisse détenus par des titulaires de comptes d'avances temporaires	1 082	2 829
Total	16 743 866	13 729 831

b. *Les soldes interfonds débiteurs comprennent :*

	1999	1997
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>	
Sommes à recevoir du Fonds général du CCI	71 353	–
Sommes à recevoir du compte des dépenses d'appui au programme du CCI	16 928	–
Soldes interfonds débiteurs	2 962 779	2 123 327
Total	3 051 060	2 123 327

c. *Les autres comptes débiteurs comprennent :*

	1999	1997
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>	
Avances au personnel	254 618	205 509
Intérêts courus	329 630	402 343
Remboursements des gouvernements (TVA)	11 395	10 427
Montants facturés à diverses organisations	–	2 915
Divers	20 548	17 058
Total	616 191	638 252

d. *Les charges comptabilisées d'avances et les autres éléments d'actifs comprennent :*

	1999	1997
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>	
Engagements non réglés imputables sur les crédits d'exercices ultérieurs	2 575 701	1 736 443
Bordereaux interservices en attente	7 139	4 830

	1999	1997
	(En dollars des États-Unis)	
Avances au personnel sur l'indemnité pour frais d'études [note 2 i) viii)]	26 624	7 443
Allocations à l'OMC et à la CNUCED	563 138	-
Éléments divers	3 260	1 818
Total	3 175 862	1 750 534

iv) *Passif*a. *Les soldes interfonds créditeurs* comprennent :

	1999	1997
	(En dollars des États-Unis)	
Sommes dues au Fonds général du CCI	-	54 043
Sommes dues au compte des dépenses d'appui du CCI	-	516 399
Sommes dues au Fonds renouvelable des supports de formation	61 506	80 974
Sommes dues au Fonds renouvelable pour l'information commerciale	112 778	165 711
Sommes dues au Fonds renouvelable pour l'analyse des flux commerciaux	223 122	85 765
Sommes dues au Fonds pour le Système d'information sur la commercialisation	153 757	68 571
Sommes dues au Compte pour la production de rapports	10 685	13 980
Sommes dues au PNUD	2 210 447	374 611
Total	2 772 295	1 360 054

b. *Les autres comptes créditeurs* comprennent :

	1999	1997
	(En dollars des États-Unis)	
Sommes dues au Fonds général de l'Organisation des Nations Unies	1 450 188	1 253 331
Chèques périmés	-	115
Sommes dues au personnel	83 716	70 012
Éléments divers	85 417	30 493
Total	1 619 321	1 353 951

c. Les autres dettes comprennent :

	1999	1997
	(En dollars des États-Unis)	
Contributions à recevoir pour des exercices ultérieurs	7 520 313	2 908 343
Engagement sur exercices ultérieurs	2 575 701	1 736 443
Total	10 096 014	4 644 786

v) *Réserve d'exploitation*

Cette réserve est constituée pour faire face à des situations imprévues résultant du licenciement d'experts, etc. Comme il est indiqué dans le résumé des principales conventions comptables [note 2 k) xi)], le Centre a pour politique de maintenir la réserve à un niveau prédéterminé (1 087 816 dollars pour l'exercice biennal 1998-1999) et il a été généralement convenu avec les donateurs que le premier prélèvement opéré sur les intérêts créditeurs doit servir à maintenir la réserve à ce niveau.

b) **Programme des Nations Unies pour le développement**

i) Les dépenses de l'exercice biennal se décomposent comme suit :

	1998-1999	1996-1997
	(En dollars des États Unis)	
Traitements et dépenses communes de personnel	1 922 611	4 142 875
Frais de voyage	371 383	334 485
Services contractuels	279 434	134 494
Frais généraux de fonctionnement	427 170	410 209
Achats	410 411	387 937
Bourses, subventions et dépenses diverses	426 406	670 713
Total des dépenses afférentes aux projets	3 837 415	6 080 713
Dépenses d'appui au programme	665 738	1 140 663
Total des dépenses	4 503 153	7 221 376

ii) *Actif*a. *L'encaisse* comprend :

	1999	1997
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>	
Éléments d'encaisse détenus par des titulaires de comptes d'avances temporaires	2 926	2 070
Total	2 926	2 070

b. *Les autres comptes débiteurs* comprennent :

	1999	1997
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>	
TVA à récupérer auprès de gouvernements	3 173	471
Sommes dues par le PNUD	1 706 434	2 476 756
Sommes dues par d'autres organismes	-	44 060
Sommes dues par le personnel	49 436	182 353
Éléments divers	11 023	23 877
Total	1 770 066	2 727 517

c. *Les charges comptabilisées d'avance* comprennent :

	1999	1997
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>	
Engagements non réglés imputables sur les crédits d'exercices ultérieurs	222 580	528 823
Bordereaux interservices en attente	7 776	13 612
Autres éléments d'actif	197	15 402
Total	230 553	557 837

iii) *Passif*a. *Les soldes interfonds créditeurs* comprennent :

	1999	1997
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>	
Soldes à virer à d'autres fonds	2 962 779	2 123 327
Total	2 962 779	2 123 327

b. Les autres comptes créditeurs comprennent :

	1999	1997
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>	
Engagements non réglés facturés à d'autres organismes	–	374 611
Sommes dues au personnel	60 662	43 162
Éléments divers	–	23 470
Total	60 662	441 243

c. Les autres dettes comprennent :

	1999	1997
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>	
Allocations inutilisées pour les exercices ultérieurs	1 635 203	3 925 767
Engagements sur exercices ultérieurs	222 580	528 823
Total	1 857 783	4 454 590

- d. L'état I exclut des dépenses d'un montant de 2 765 634 dollars (déduction faite des dépenses d'appui au programme) portant sur des projets exécutés par le Centre pour le compte de diverses organisations au cours de l'exercice biennal 1998-1999. Les états financiers des agents d'exécution rendent pleinement compte de ces dépenses. Les recettes tirées de ces activités au titre des dépenses d'appui au programme, d'un montant de 525 471 dollars (523 575 dollars en 1996-1997) figurent dans l'état I.

Note 5

Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme (états I et II)

a) Les recettes de l'exercice biennal se décomposent comme suit :

	1998-1999	1996-1997
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>	
Dépenses d'appui aux projets financés par les fonds d'affectation spéciale	2 623 453	2 345 167
Dépenses d'appui aux projets du PNUD	665 738	1 140 663
Dépenses d'appui aux projets d'agences associées	525 471	523 575
Revenu des intérêts	191 303	113 152
Divers	123 267	48 910
Total	4 129 232	4 171 467

b) Les **dépenses** de l'exercice biennal se décomposent comme suit :

	1998-1999	1996-1997
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>	
Traitements et dépenses communes de personnel	3 322 104	2 472 149
Frais de voyage	1 020	–
Services contractuels	76 777	106 680
Frais généraux de fonctionnement	10 656	7 231
Bourses, subventions et autres dépenses	540 792	239 960
Total	3 951 349	2 826 020

c) **Réserves et soldes des fonds**

Les réserves et soldes des fonds s'élevaient à 1 673 443 dollars au 31 décembre 1999 reflétant les mouvements suivants au cours de l'exercice biennal :

	<i>(En dollars des États Unis)</i>
Solde des fonds au 1er janvier 1998	1 100 879
Économies résultant du règlement des engagements de périodes antérieures	2 603
Virements de la réserve de fonctionnement	10 056
Excédents des recettes sur les dépenses	177 883
Solde des fonds au 31 décembre 1999	1 291 422
Réserve d'exploitation au 1er janvier 1998	392 077
Virements au compte excédentaire	(10 056)
Solde de la réserve au 31 décembre 1999	382 021

Note 6

Fonds renouvelables et autres fonds (états I et II)

Pour l'exercice biennal 1998-1999, divers fonds et comptes tels que le Fonds pour le Service d'information sur la commercialisation et le Compte pour la production de rapports, qui figuraient auparavant parmi les fonds d'affectation spéciale pour les activités de coopération technique, apparaissent désormais sous la rubrique « Fonds renouvelables et autres fonds » (ancienne rubrique « Fonds renouvelables »). Le classement de certains chiffres comparatifs donnés dans les états financiers pour l'exercice allant du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1997 a donc été modifié en conséquence. Les modifications apportées aux chiffres de 1997 ne modifient en rien les résultats financiers de cet exercice.

a) Les **recettes** de l'exercice biennal se décomposent comme suit :

	1998-1999	1996-1997
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>	
Fonds renouvelable pour les supports de formation	3 202	19 614
Fonds renouvelable pour l'information commerciale	160 262	198 848
Fonds renouvelable pour l'analyse des flux commerciaux	247 120	106 251
Fonds pour le Service d'information sur la commercialisation	163 514	96 225
Compte pour la production de rapports	252 584	431 902
Intérêts	54 430	38 206
Total	881 112	891 046

b) Les **dépenses** de l'exercice biennal se décomposent comme suit :

	1998-1999	1996-1997
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>	
Fonds renouvelable pour les supports de formation	30 549	3 220
Fonds renouvelable pour l'information commerciale	224 877	200 272
Fonds renouvelable pour l'analyse des flux commerciaux	125 689	24 643
Fonds pour le Service d'information sur la commercialisation	92 688	27 654
Compte pour la production de rapports	260 462	429 114
Total	734 265	684 903

00-52998 (F) 180800 180900
